



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA
Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100401 : REMPLACEMENT DE MEMBRES DEMISSIONNAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARCACHON EXPANSION

L'établissement public local Arcachon Expansion, créé sous forme de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2001, est administré par un Conseil d'Administration et son président, ainsi que par une directrice.

Par délibération du 11 juin 2020, Le conseil Municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion, qui comprend 23 membres, parmi lesquels 12 membres représentant la ville, désignés par le Conseil Municipal en son sein.

En vertu des dispositions de l'article R.2221-5 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal a désigné délibération du 25 septembre 2024

- Madame Mathilde Thé comme représentante des hôtelier restaurateurs, débitants de boissons et night-club, en remplacement de Monsieur Jean-Marc URIOT, démissionnaire.
- Monsieur Laurent Treuil comme représentant des commerçants en remplacement de Monsieur Régis de Saint Romain démissionnaire

VU l'article 8 des statuts d'Arcachon Expansion adopté par délibération du conseil municipal le 28 septembre 2018

VU l'article 2.3 du règlement intérieur de la régie d'Arcachon Expansion approuvé le 15 décembre 2020 par le conseil d'Administration

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Régis de Saint Romain et de son remplacement par Monsieur Laurent TREUIL,**
- **PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Jean-Marc URIOT et de sa remplaçante par Madame Mathilde THÉ**
- **APPROUVER la modification de la composition du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°1 concernant le remplacement de membres démissionnaires du conseil d'administration d'Arcachon Expansion.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024
Bernard LUMMEAUX
1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

